

*Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2017

### **ALD LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHE REGLEMENTE D'EURONEXT PARIS FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX ENTRE 14,20 € ET 17,40 € PAR ACTION**

- Fourchette de prix indicative applicable à l'offre au public en France (« Offre à Prix Ouvert ») et au Placement global (le « Placement Global », et avec l'Offre à Prix Ouvert, « l'Offre ») : entre 14,20 € et 17,40 € par action
- Taille initiale de l'Offre : 80 820 728 actions existantes cédées par Société Générale (l'« Actionnaire Cédant ») (les « Actions Cédées Initiales »), représentant 20% du capital d'ALD.
- Sur la base de la fourchette de prix indicative, la taille initiale de l'offre s'élève à un montant de 1 148 millions € à 1 406 millions € environ
- Option de surallocation : l'Actionnaire Cédant a consenti à l'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des établissements garants, une option permettant l'acquisition d'actions supplémentaires qui représentent un maximum de 15% des Actions Cédées Initiales, correspondant à un maximum de 12 123 109 actions supplémentaires (les « Actions Cédées Supplémentaires » et ensemble avec les Actions Cédées Initiales, les « Actions Cédées »). En cas d'exercice complet de l'option de surallocation, la taille totale de l'Offre devrait être comprise entre environ 1 320 millions € et 1 617 millions €
- L'Offre à Prix Ouvert ouvrira le 5 juin 2017 et devrait se clôturer le 14 juin 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres par Internet
- Le Placement Global ouvrira le 5 juin 2017 et devrait se clôturer le 15 juin 2017 à 13 heures (heure de Paris)
- La fixation du Prix de l'Offre est prévue le 15 juin 2017
- La négociation des actions ALD devrait débuter le 16 juin 2017 sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sur une ligne de cotation intitulée « ALD AIW (as-if-and-when-delivered) »
- Le Règlement-Livraison de l'Offre est prévu le 19 juin 2017
- L'introduction en bourse vise à permettre à la Société d'accroître la visibilité et la notoriété du Groupe dans l'écosystème de la mobilité, d'accéder à un nouveau mode de financement et d'augmenter sa capacité à accélérer son développement et à saisir des opportunités de croissance dans les marchés B2B (clients entreprises) comme B2C (clients particuliers)

ALD, acteur international de premier plan pour les solutions de location automobile longue durée et de gestion de flotte avec plus de 1,4 million de véhicules gérés, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment A).

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le 2 juin 2017 le visa n° 17-252 sur un prospectus composé d'un document de base en langue anglaise enregistré le 11 mai 2017 sous le numéro I.17-042, d'une note d'opération en langue anglaise, et d'un résumé du prospectus en langues française et anglaise (inclus dans la note d'opération).

La fourchette indicative de prix de l'Offre (la « fourchette de Prix de l'Offre ») a été fixée entre 14,20 euros et 17,40 euros par action. Le début des négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris est prévu le 16 juin 2017 sur une ligne de cotation intitulée « ALD AIW (as-if-and-when-delivered) ».

**Mike Masterson**, Directeur général d'ALD, a déclaré :

*« Le lancement de l'introduction en bourse marque une étape importante dans le développement d'ALD. Au cours des dernières années, notre groupe a enregistré une croissance solide et continue, fruit de nos investissements dans le développement de nouvelles solutions de mobilité innovantes pour nos clients et nos partenaires. Grâce à notre business model robuste, à nos équipes engagées et expérimentées et à notre couverture géographique mondiale, nous sommes confiants quant à notre capacité à poursuivre notre croissance profitable en ligne avec la vision du groupe : être à l'avant-garde des évolutions du secteur de la mobilité. »*

## **STRUCTURE DE L'OFFRE**

Les Actions Cédées sont offertes dans le cadre de l'Offre comprenant:

- un placement global (le « Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
  - un placement en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique aux *qualified institutional buyers* en vertu de la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933 (« Règle 144A »), tel qu'amendé (le « Securities Act »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act (« Regulation S ») ; et
- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Cédées allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'option de surallocation (« l'Option de Surallocation »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation, le solde des Actions Cédées Initiales non allouées dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.

Les ordres d'achat seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- fraction d'ordres A1 : entre 10 et 200 actions incluses ; et
- fraction d'ordres A2 : au-delà de 200 actions.

Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Tout ordre d'achat devra être passé pour un minimum de 10 actions.

## **TAILLE DE L'OFFRE**

L'Offre consiste en une vente de 80 820 728 actions existantes cédées par l'Actionnaire Cédant, dont le nombre pourra être augmenté pour être porté à un maximum de 92 943 837 actions, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

L'Actionnaire Cédant a consenti à l'Agent Stabilisateur, au nom et pour le compte des Établissements Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% des Actions Cédées Initiales, soit un maximum de 12 123 109 Actions Cédées. En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, la taille totale de l'Offre serait d'un montant compris entre 1 320 millions d'euros et 1 617 millions d'euros environ.

## **STABILISATION**

J.P. Morgan Securities PLC (ou toute autre entité agissant pour son compte) agissant en qualité d'agent de la stabilisation au nom et pour le compte de l'ensemble des Établissements Garants, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser toutes opérations de stabilisation jugées utiles afin de soutenir le prix de marché des titres de la Société conformément aux lois et réglementations applicables, et en particulier aux dispositions du Règlement du Parlement et du Conseil n° 596/2014 du 16 avril 2014 et du Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016. Il n'existe, toutefois, aucune obligation pour l'Agent Stabilisateur d'entreprendre de telles opérations et il pourra être mis fin à ces opérations, dans le cas où elles seraient mise en œuvre, à tout moment et sans notification préalable.

Les opérations de stabilisation sont destinées à soutenir le prix de marché des titres et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, à compter de l'annonce du Prix de l'Offre et pendant une période s'achevant 30 jours calendaires plus tard, ou, à tout moment du 15 juin 2017 au 14 juillet 2017, selon le calendrier indicatif.

L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public par l'Agent Stabilisateur, conformément à l'article 5.5 du Règlement et à l'article 6 du Règlement Délégué (UE). Ainsi, durant la durée de la période de stabilisation, les personnes désignées comme responsables assurent la diffusion adéquate des détails des opérations de stabilisation au public sous sept jours de bourse à compter de la date desdites transactions.

Les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourraient effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions correspondant à 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation), conformément aux dispositions de l'article 8 (b) du Règlement Délégué (UE). Conformément aux dispositions de l'article 7.1 du Règlement Délégué (UE), les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au Prix de l'offre.

## **FOURCHETTE INDICATIVE DU PRIX DE L'OFFRE**

A titre d'information, la fourchette indicative du Prix de l'Offre se situe entre 14,20 euros et 17,40 euros par action.

La fourchette de Prix de l'Offre est purement indicative, et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de participation à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse annonçant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres d'achat émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre sans restriction, ou, à défaut, la fourchette indicative du Prix de l'Offre pourra être abaissée sans restriction, en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.

## **CALENDRIER INDICATIF DE L'OFFRE**

L'Offre à Prix Ouvert ouvrira le 5 juin 2017 et devrait se clôturer le 14 juin 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres d'achats au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres d'achats par Internet.

Le Placement Global ouvrira le 5 juin 2017 et devrait se clôturer le 15 juin 2017 à 13 heures (heure de Paris), sauf en cas de clôture anticipée ou de prorogation de l'Offre.

Les ordres d'achat passés par les investisseurs par Internet dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'Offre à Prix Ouvert (le 14 juin à 20 heures, heure de Paris).

Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions (notamment si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet).

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global peut être révoqué auprès des Coordinateurs Globaux, et des Teneurs de Livre Associés indiqués ci-dessous ayant reçu l'ordre en question jusqu'au 15 juin 2017 à 13h00 (heure de Paris), sauf en cas de clôture anticipée ou de prorogation de l'Offre.

La fixation du Prix de l'Offre est prévue le 15 juin 2017.

La négociation des actions devrait débuter le 16 juin 2017 sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation « ALD AIW (as-if-and-when-delivered) » jusqu'à la Date de Règlement-Livraison.

La date de Règlement-Livraison de l'Offre devrait intervenir le 19 juin 2017, sous réserve d'une fixation du prix de l'Offre le 15 juin 2017.

La négociation des actions devrait débuter le 20 juin 2017 sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée "ALD".

### **RAISONS DE L'OFFRE**

L'admission des actions aux négociations sur Euronext Paris vise à permettre à ALD d'accroître sa visibilité et sa notoriété dans l'écosystème de la mobilité, d'accéder à un nouveau mode de financement et d'augmenter sa capacité à accélérer son développement et à saisir des opportunités de croissance dans les marchés B2B (clients entreprises) comme B2C (clients particuliers).

L'Actionnaire Cédant percevra le produit de la cession des Actions Cédées Initiales et, si l'Option de Surallocation est exercée, de la cession des Actions Cédées Supplémentaires.

### **ETABLISSEMENTS GARANTS**

Credit Suisse Securities (Europe) Limited, J.P. Morgan Securities PLC et Société Générale Corporate & Investment Banking, agissent en qualité de Coordinateurs Globaux sur l'opération, et BofA Merrill Lynch, Barclays Bank PLC, agissant pour sa banque d'investissement ("Barclays"), Citigroup Global Markets Limited, Deutsche Bank AG, London Branch et HSBC agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés. BBVA, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, ING, RBC Capital et UniCredit Corporate & Investment Banking, agissent en qualité de co-chefs de file.

Rothschild agit en qualité de conseil financier de Société Générale.

### **ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION**

ALD prendra un engagement d'abstention pendant la période débutant à la date de signature du contrat de garantie jusqu'à la date (inclusive) qui est 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Offre, sans l'accord préalable écrit des coordinateurs globaux, sous réserve de certaines exceptions.

Société Générale prendra un engagement de conservation pendant la période débutant à la date du contrat de garantie et jusqu'à la date (inclusive) qui est 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Offre, sans l'accord préalable écrit des coordinateurs globaux, sous réserve de certaines exceptions.

### **INFORMATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 2 juin 2017 sous le numéro 17-252 composé d'un document de base en langue anglaise enregistré le 11 mai 2017 sous le numéro I.17-042, d'une note d'opération en langue anglaise et d'un résumé du prospectus en langues française et anglaise (inclus dans la note d'opération) sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.ald-ipo.com](http://www.ald-ipo.com)) et de l'AMF

([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la Société (Tour Société Générale « Chassagne », 15-17 Cours Valmy, 92800 Puteaux).

ALD attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au Chapitre 4 du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives d'ALD ainsi que sur les actions de la Société.

**Contacts :**

**ALD - Relations investisseurs :**

Hans van Beeck  
+33 (0)1 57 29 36 60  
[investor.relations@aldautomotive.com](mailto:investor.relations@aldautomotive.com)

**ALD - Media :**

Agnès Catineau, Hugues Boëton  
+33 (0)1 53 96 83 83  
[ald@brunswickgroup.com](mailto:ald@brunswickgroup.com)

**ALD**

ALD est la filiale location longue durée et gestion de parcs automobiles du groupe Société Générale. ALD est le leader européen et une société de référence sur son marché :

- Une présence dans 41 pays
- Plus de 6 000 collaborateurs
- Un parc géré de 1,41 million de véhicules (au 31 mars 2017)

Alliant professionnalisme et qualité de service, ALD développe des solutions d'externalisation de gestion de flottes pour les entreprises au niveau national comme international.

Pour plus d'informations, vous pouvez suivre le compte LinkedIn ou visiter le site [www.ALDAutomotive.com](http://www.ALDAutomotive.com)

**Avertissement :**

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à ALD ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'ALD peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. ALD n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).*

*Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.*

*En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ALD d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres d'ALD sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'ALD ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Ce document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat ou de souscription des valeurs mobilières ALD aux États-Unis ni dans aucun autre pays (autre que la France). Les titres ALD ne pourront être offerts, souscrits, nantis, vendus ou autrement transférés aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **US Securities Act** »), et conformément aux lois étatiques applicables aux valeurs mobilières. ALD n'a pas enregistré et n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis. Toute action vendue aux Etats-Unis sera vendue seulement aux « **qualified institutional buyers** » (tel que défini par la Règle 144A au titre du U.S. Securities Act) au titre de la Règle 144A.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

*A compter de l'annonce du prix de l'Offre et pendant une période s'achevant 30 jours calendaires plus tard (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 14 juillet 2017 inclus), J.P. Morgan Securities PLC agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n° 596/2014 du 16 avril*

2014 et du Règlement Délégué (UE) n°2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 sur les abus de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions d'ALD sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Conformément à l'article 7.1 du Règlement Délégué (UE) n°2016/1052 du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, J.P. Morgan Securities PLC pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 5 du Règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 (b)) du Règlement précité, les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourront, le cas échéant, effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de sur-allocation, majoré, le cas échéant, de 5% de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

Le contenu de ce communiqué a été préparé par ALD et sous son unique responsabilité. Credit Suisse Securities (Europe) Limited, JP Morgan Securities PLC, Société Générale, Barclays Bank PLC, Citigroup Global Markets Limited, Deutsche Bank AG, London Branch, HSBC France, Merrill Lynch International, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A., Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, ING Bank N.V., RBC Europe Limited et Unicredit Bank AG, Milan Branch et leurs représentants, dirigeants, employés, conseils ou mandataires respectifs ne reconnaissent aucune responsabilité de quelque nature à cet égard. Ceux-ci ne font aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude et le caractère complet de l'information qui y est contenu (ou quant à toute omission éventuelle), en particulier relative à ALD, ses filiales ou sociétés affiliées, que ce soit par voie écrite, orale, visuelle ou par tout moyen électronique et quelle que soit la façon dont l'information est transmise ou mise à disposition. Ils déclinent toute responsabilité s'agissant de toute perte, quelqu'en soit la cause, qui serait en lien avec le présent communiqué, son contenu ou qui s'y rapporterait.

Credit Suisse Securities (Europe) Limited, JP Morgan Securities PLC, Société Générale, Barclays Bank PLC, Citigroup Global Markets Limited, Deutsche Bank AG, London Branch, HSBC France, Merrill Lynch International, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A., Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, ING Bank N.V., RBC Europe Limited et Unicredit Bank AG, Milan Branch agissent uniquement pour le compte d'ALD dans le cadre de ce communiqué et ne peuvent être tenus responsables envers quiconque à l'exception d'ALD, et notamment sur le fondement de la protection accordée à leurs clients respectifs ou de l'octroi d'un conseil dans le cadre de ce communiqué ou de tout élément s'y rapportant.

**RÉSUMÉ DU PROSPECTUS**

Visa n°17-252 en date du 2 juin 2017 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E (numérotées de A.1 à E.7).

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

<b>Section A – Introduction et avertissements</b>		
A.1	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen où la demande est présentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et qui en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« <b>AMF</b> »), n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	<b>Consentement de la Société</b>	Sans objet.



<b>Section B – Émetteur</b>		
B.1	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	Dénomination sociale : ALD (la « <b>Société</b> » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, succursales et participations, le « <b>Groupe</b> »). Nom commercial: ALD.
B.2	<b>Siège social / forme juridique / droit applicable / pays d'origine</b>	Siège social : Tour Société Générale « Chassagne », 15-17 Cours Valmy, 92800 Puteaux, France. Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. Doit applicable : droit français. Pays d'origine : France.
B3	<b>Nature des opérations et principales activités</b>	<p>Le Groupe est spécialisé dans la location automobile longue durée ("<b>LLD</b>") et la gestion de flotte automobile ("<b>Gestion de Flotte</b>") et gère un parc de 1,376 million de véhicules. Le Groupe opère directement à travers 41 pays et a également des alliances dans 13 pays (données au 31 décembre 2016). Le Groupe intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du leasing automobile et se concentre sur la fourniture de solutions complètes en matière de LLD englobant une large gamme de services qui, tout en contribuant à la diversification de ses sources de revenus, peuvent également être fournis de manière autonome.</p> <p>L'offre de location longue durée "<b>LLD</b>" (<i>Full Service Leasing</i>) du Groupe, qui représentait 76 % de la flotte du Groupe par nombre de véhicules au 31 décembre 2016, propose au client l'usage d'un véhicule en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel couvrant le coût de financement, l'amortissement du véhicule ainsi que le coût des différentes prestations fournies relatives à l'usage du véhicule. L'offre de gestion de flotte ("<b>Gestion de Flotte</b>") du Groupe (<i>Fleet Management</i>), qui représentait 24% de la flotte du Groupe en terme de volume, propose des contrats d'externalisation au profit des clients en vertu desquels le véhicule n'est pas la propriété du Groupe mais est géré par le Groupe et aux termes desquels le client verse une somme forfaitaire mensuelle correspondant au coût des différentes prestations fournies relatives à l'usage du véhicule.</p> <p>Le Groupe bénéficie de sources de revenus et profits variées composées de trois éléments principaux: la Marge des Contrats de Location<sup>1</sup> (<i>Leasing Contract Margin</i>), la Marge des Services<sup>2</sup> (<i>Services Margin</i>) et le Résultat de la Vente de Véhicules<sup>3</sup> (<i>Car Sales Result</i>).</p> <p>Dans le cadre de son offre primaire, la LLD, le Groupe procède à l'acquisition de véhicules dans l'objectif de les louer aux clients pour une période généralement comprise entre 36-48 mois et réalise un profit, ou Marge des Contrats de Location, égal à la différence entre d'une part, les revenus du contrat de location versés par les clients, intégrant une composante destinée à refléter l'amortissement attendu du véhicule loué ainsi qu'une composante relative au taux d'intérêt du financement du véhicule sur la période de location, et d'autre part, les coûts liés au contrat de location, composés des coûts liés à l'amortissement attendu du véhicule loué ainsi que des coûts liés au financement supportés par le Groupe pour l'acquisition du véhicule concerné. La</p>

<sup>1</sup> La "**Marge des Contrats de Location**" correspond à l'écart entre les revenus des contrats de location issus des contrats de location simple et les intérêts issus des locations-financement d'une part et les dépréciations liées aux contrats de location simple et les intérêts (y compris les intérêts issus de frais bancaire et d'émissions obligataires), d'autre part, ajusté pour tenir compte des gains ou pertes latents sur instruments financiers.

<sup>2</sup> La "**Marge des Services**" correspond à l'écart entre le chiffre d'affaires - services et les coûts liés à l'entretien, à la gestion des pneumatiques, à l'assurance, à des frais forfaitaires, à la flotte de location et à tout autre service.

<sup>3</sup> Le "**Résultat de la Vente de Véhicules**" correspond à la différence entre le produit des ventes de véhicule et le coût de revient des véhicules vendus.

	<p>Marge des Contrats de Location sur les contrats conclus par le Groupe au titre de son offre de LLD s'est élevée à 514,1 millions d'euros et a représenté environ 41 % de sa Marge brute des activités<sup>4</sup> (<i>Gross operating income</i>) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.</p> <p>Le Groupe génère également des bénéfices, appelés Marge des Services, grâce à sa large gamme de services offerts au titre de l'offre de LLD et de l'offre de Gestion de Flotte, tels que l'entretien et la réparation, l'assurance, la gestion des pneumatiques et les véhicules de remplacement. La Marge des Services sur les contrats conclus par le Groupe au titre de l'offre de LLD s'est élevée à 528,6 millions d'euros et a représenté environ 42 % de sa Marge brute des activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.</p> <p>Enfin, le Groupe génère des bénéfices sur la revente de ses véhicules au terme des contrats de location, appelé Résultat de la Vente de Véhicules. Le Groupe commercialise et vend les véhicules d'occasion au terme de leur location par l'intermédiaire de différents moyens, y compris la revente à des concessionnaires de véhicules d'occasion, la revente directe aux utilisateurs des véhicules et les ventes directes aux clients particuliers à travers son propre site de vente en ligne (tel que Qigo) ou par le biais de la plateforme du Groupe de vente en ligne de véhicules dédiée aux professionnels, ALD Carmarket. Le site internet ALD Carmarket, plateforme en ligne d'enchères et de ventes directes, devient un moyen de plus en plus important par l'intermédiaire duquel le Groupe commercialise et revend ses véhicules d'occasion. Le Groupe peut également commercialiser ses véhicules d'occasion qui ne sont pas sous contrat de location simple pour le compte de ses clients et partenaires et déduits un montant forfaitaire du produit de la vente.</p> <p>La Société a été constituée en 1998 sous sa précédente dénomination sociale « Lysophan ». En octobre 2001, cette dénomination sociale a été remplacée par « ALD International ». Enfin en avril 2017, la dénomination sociale a été changée en « ALD ». Les étapes importantes du Groupe comprennent l'acquisition par Société Générale, sa société mère, de l'activité européenne de location de véhicules de Deutsche Bank en 2001 et de Hertz Lease Europe en 2003, consolidant ainsi la position de leader du Groupe sur pratiquement l'ensemble de ses principaux marchés européens (Source: Fleet Europe juin 2016 – Présence dans le secteur du leasing pays par pays).</p> <p>De 2004 à 2008, le Groupe a constitué plusieurs filiales en Europe centrale et en Europe de l'est, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. En 2009, le Groupe a poursuivi l'extension de son réseau en Chine par le biais d'une coentreprise (<i>joint venture</i>) avec Baosteel, producteur leader d'acier en Chine. Le Groupe est présent dans l'ensemble des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et s'est développé dans d'autres pays en Amérique latine comme au Mexique, au Chili et au Pérou et dispose ainsi d'une position forte sur des marchés à l'extérieur de l'Europe occidentale.</p> <p>En avril 2009, le Groupe a conclu une alliance de coopération stratégique mondiale avec Wheels, spécialiste et leader en gestion de flotte automobile pour les grandes entreprises en Amérique du Nord. En 2012, le Groupe a conclu une alliance similaire avec Fleet Partners, étendant ainsi son offre à la région Asie-Pacifique. En 2014, une autre alliance stratégique a été conclue avec ABSA (société basée en Afrique du sud, Absa Vehicle Management Solutions), qui a permis au Groupe d'étendre son offre à l'Afrique du sud. En 2016, le Groupe a élargi ses partenariats stratégiques en Amérique latine (en Argentine avec Autocorp et en Amérique centrale avec Arrend). Ces alliances ont permis d'étendre la présence mondiale du Groupe qui couvre, directement</p>
--	--

<sup>4</sup> La "Marge brute des activités" correspond pour toute période à la somme de la Marge des Contrats de Location, de la Marge des Services et du Résultat de la Vente de Véhicules.

		<p>ou à travers ses alliances, 54 pays au 31 décembre 2016.</p> <p>En 2016, le Groupe a généré une Marge brute des activités consolidée de 1.244,2 millions d'euros, contre 1.172,8 millions en 2015. Le Groupe affiche une croissance de sa Marge brute des activités de 659 millions d'euros en 2011 à 1.244 millions en 2016 (taux de croissance annuel composé de 13,6%), ainsi qu'une augmentation significative de sa flotte de bilan avec une croissance annuelle composée de 8,7 % sur la même période. Le résultat net part du Groupe sur la période a augmenté de 183 millions d'euros en 2011 à 512 millions d'euros en 2016.</p>
B.4	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</b></p>	<p>Le lecteur est invité à se référer à la Section B.7 du présent résumé pour une présentation de l'information financière pour le trimestre clos le 31 mars 2017.</p> <p><u><i>Perspectives à moyen terme</i></u></p> <p>Les perspectives à moyen terme présentées ci-dessous ne constituent pas des données prévisionnelles ni des estimations de bénéfices.</p> <p>Ces objectifs sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, au regard de ses anticipations des conditions économiques à venir et de l'impact attendu par le Groupe de la mise en œuvre avec succès de sa stratégie. Ces données, hypothèses et estimations sur lesquelles le Groupe a fondé ses objectifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées au cours de la période considérée en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire, des évolutions de marché ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus. La survenance d'un ou plusieurs risques pourrait affecter les activités, la situation commerciale, la situation financière, les résultats ou les perspectives futures du Groupe et donc affecter sa capacité à atteindre les objectifs présentés ci-dessous.</p> <p>Le Groupe ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant dans la présente section et ne s'engage pas à publier ou à communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments, sous réserve de toute obligation légale.</p> <p><u><i>Perspectives 2016-2019</i></u></p> <p><i>Croissance de la Flotte Totale et Perspectives de Marché</i></p> <p>Sur la base des tendances et opportunités de marché, le Groupe s'attend à ce que sa Flotte Totale progresse à un taux de croissance annuel composé compris entre 8 % et 10 % de 2016 à 2019, ce qui est en ligne avec la croissance historique du Groupe, en moyenne de 8,4 % par an entre 2011 et 2016.</p> <p>Les principaux facteurs de croissance attendus par le Groupe pour soutenir sa croissance sont les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La tendance continue des entreprises clientes à externaliser leurs besoins en matière de mobilité afin qu'elles puissent se concentrer sur leurs activités principales et bénéficier de l'envergure des opérations et investissements dans les technologies par des acteurs spécialisés tels qu'ALD. Le Groupe s'attend à ce que cette tendance soutienne la forte croissance organique de sa flotte d'entreprise, en ligne avec la performance des dernières années ;</li> <li>2. Une augmentation du taux de pénétration sur le segment des PME, notamment grâce au développement des partenariats existants du Groupe avec les constructeurs automobiles et les banques ;</li> </ol>

	<p>3. Le développement de l'offre de Location aux Particuliers (<i>Private Lease</i>) du Groupe par le lancement de nouveaux produits B2C (clients particuliers), le développement des partenariats existants et la signature de nouveaux partenariats, tels que ceux signés avec Crédit du Nord et BlaBlaCar, et soutenu par une visibilité accrue résultant de l'admission aux négociations envisagée des actions du Groupe sur le marché Euronext Paris. Ces développements devraient être soutenus par la croissance rapide anticipée du marché de la location aux particuliers résultant de différentes tendances sociales : l'évolution des mentalités de la "propriété" vers "l'usage" automobile, une recherche accrue de flexibilité dans l'utilisation et la disponibilité des véhicules; de nouvelles alternatives de transport et l'essor de l'économie collaborative; et un accroissement de la réglementation environnementale et de la sensibilisation aux questions de protection de l'environnement. Le Groupe cible plus de 150.000 véhicules pour son segment de Location aux Particuliers (<i>Private Lease</i>) d'ici 2019 et 1 million de véhicules d'ici 2025 ;</p> <p>4. Des niveaux de croissance élevés sur les marchés émergents en raison de faibles niveaux de pénétration de la LLD dans un contexte de croissance économique et de croissance des volumes de ventes automobiles; et les tendances croissantes des entreprises à externaliser les activités périphériques au profit des spécialistes de la LLD. Sur les marchés matures, les avantages fiscaux de la location de véhicules demeurent stables et ne devraient pas avoir une incidence sur l'augmentation de la pénétration de la LLD au sein du segment entreprises ; et</p> <p>5. Certaines acquisitions ciblées, telles que les acquisitions en mai 2017 de BBVA Autorenting en Espagne et de Merrion Fleet en Irlande, permettant au Groupe d'acquérir des portefeuilles de leasing à intégrer dans des activités existantes, compte tenu du fait que la consolidation des acteurs sur le marché de la LLD se poursuit. Le Groupe prévoit que la croissance externe de la flotte devrait se poursuivre conformément au taux historique, soit environ 1,5 % par an sur la période 2011-2016.</p> <p><i>Marge brute des activités</i></p> <p>Sur la base de la croissance de la Flotte Totale anticipée pour la période 2016 à 2019, le Groupe prévoit d'accroître conjointement sa Marge des Contrats de Location et sa Marge des Services à un taux annuel compris entre 8 % et 10 % de 2016 à 2019, avec des marges solides pour l'ensemble des segments. Le Groupe s'attend à une diminution de la part du Résultat de la Vente de Véhicules dans la Marge brute des activités d'ici 2019, en raison d'une normalisation du Résultat de la Vente de Véhicules par véhicule attendue pour la période 2017-2019.</p> <p><i>Résultat Net</i></p> <p>Compte tenu de la croissance de la Flotte Totale et de la Marge brute des activités évoquée ci-dessus ainsi que de l'attention particulière portée au contrôle des dépenses d'exploitation, le Groupe prévoit de réaliser une croissance annuelle de son Résultat Net d'environ 7 % en moyenne entre 2016 et 2019.</p> <p><i>Ratios de Rentabilité</i></p> <p>Conformément aux tendances évoquées ci-dessus pour la Flotte Totale et le Résultat Net, le Groupe prévoit de maintenir son Rendement sur les Actifs Productifs Moyens au-dessus de 3,5 % entre 2017 et 2019, ce qui correspond à la performance moyenne du Groupe au cours des trois dernières années et reflète la focalisation du Groupe sur l'efficacité et les marges solides à l'avenir.</p>
--	--

		<p><i>Politique en matière de capitaux propres et dividendes</i></p> <p>Compte tenu des résultats d'exploitation prévus ci-dessus, l'objectif du Groupe est de maintenir ses ratios de levier et de rendement des capitaux propres à des niveaux compatibles avec la génération de capital et la croissance totale des actifs de 2016 à 2019, dans le but de maintenir une note BBB. Le Groupe cible un ratio de capitaux propres sur total des actifs stable entre 15 % et 17 % et un ratio de distribution entre 35 % et 40 % de 2017 à 2019, étant précisé que la politique de distribution de dividendes du Groupe prendra en compte les résultats du Groupe, sa situation financière, la mise en œuvre de sa stratégie et la réalisation de ses objectifs.</p> <p>Concernant les conditions de financement du Groupe, le Groupe prévoit de maintenir les marges de financement aux niveaux actuels. En raison de la politique de gestion actif/passif de la flotte existante, une variation des taux d'intérêts ne devrait pas avoir d'impact significatif.</p> <p>Société Générale s'est engagée à continuer à contribuer majoritairement au financement du Groupe après l'admission aux négociations envisagée sur le marché Euronext Paris des actions de la Société, et ce tant que la Société en formule la demande.</p>
B.5	<b>Groupe auquel la Société appartient</b>	<p><b>Organigramme à la date du Prospectus</b></p> <p>L'organigramme simplifié ci-dessous reproduit l'organisation juridique du Groupe à la date du présent Prospectus. Les pourcentages indiqués ci-dessous représentent les pourcentages de capital social et de droits de vote. En tant que société holding du Groupe, ALD n'exerce aucune activité de leasing. Son rôle principal est d'agir en tant que société holding pour les filiales du Groupe, de définir l'orientation stratégique du Groupe et de superviser les activités des personnes dirigeant les sociétés du Groupe. Les fonctions centrales d'ALD incluent les activités clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La supervision des filiales ;</li> <li>- La gestion des relations avec les Comptes Internationaux Clés (<i>Key International Accounts</i>) et les partenaires ;</li> <li>- La fonction centrale d'achat afin de négocier des réductions au volume avec les constructeurs et d'autres fournisseurs (de pneus, de location à court terme, etc.) ;</li> <li>- La coordination de trésorerie notamment en gérant les émissions sous programme EMTN du Groupe ;</li> <li>- Des fonctions de Secrétariat Général couvrant le crédit, la conformité, les risques, et le contrôle interne ; et</li> <li>- des fonctions de support informatique.</li> </ul>

		<p> <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #4f81bd; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> filiales intégralement contrôlées  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #f4cccc; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> filiales partiellement contrôlées         </p>															
<p>B.6</p>	<p><b>Principaux actionnaires</b></p>	<p><b>Actionnaires à la date du Prospectus</b></p> <p>À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 606.155.460 euros, divisé en 404.103.640 actions ordinaires, de 1,5 (un virgule cinq) euro de valeur nominale unitaire, intégralement souscrites, entièrement libérées<sup>5</sup>, et de même catégorie.</p> <p>La répartition de l'actionariat de la Société à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus est la suivante:</p> <table border="1" data-bbox="478 1276 1404 1601"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>Pourcentage du capital</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Société Générale</td> <td>404.103.580</td> <td>100,00 %</td> </tr> <tr> <td>Société Générale Participations</td> <td>50</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Société Générale Financial services</td> <td>10</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>404.103.640</b></td> <td><b>100 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Actionnaires à l'issue de l'Offre</b></p> <p>À l'issue du Règlement-Livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), l'actionariat de la Société ressortirait comme suit:</p>	Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Société Générale	404.103.580	100,00 %	Société Générale Participations	50	0,00 %	Société Générale Financial services	10	0,00 %	<b>Total</b>	<b>404.103.640</b>	<b>100 %</b>
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital															
Société Générale	404.103.580	100,00 %															
Société Générale Participations	50	0,00 %															
Société Générale Financial services	10	0,00 %															
<b>Total</b>	<b>404.103.640</b>	<b>100 %</b>															

<sup>5</sup> Division de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 mars 2017, avec effet au 3 avril 2017.

	Actionnaires	Détenction à l'issue de l'Offre (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)		Détenction à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)	
		Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
	Société Générale	323.282.852	80,00%	311.159.743	77,00%
	Société Générale Participations	50	0,00%	50	0,00%
	Société Générale Financial services	10	0,00%	10	0,00%
	Public	80.820.728	20,00%	92.943.837	23,00%
	<b>Total</b>	<b>404.103.640</b>	<b>100%</b>	<b>404.103.640</b>	<b>100%</b>
B.7	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées</b>	<p>Les informations financières sélectionnées présentées ci-après sont extraites des comptes consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014 (les « <b>Comptes Annuels</b> ») et des comptes consolidés intermédiaires non-audités pour les trimestres clos le 31 mars 2017 (qui incluent des données comparatives pour le trimestre clos le 31 mars 2016) (les « <b>Comptes Trimestriels</b> »).</p> <p>Les Comptes Annuels ont été préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union Européenne et ont été audités par Ernst &amp; Young et Autres et Deloitte &amp; Associés, les commissaires aux comptes de la Société.</p> <p>Les Comptes Trimestriels ont été établis conformément aux normes IAS 34 « informations financières intermédiaires », la réglementation IFRS applicable aux comptes intermédiaires et ont fait l'objet d'une revue limitée par Ernst &amp; Young et Autres et Deloitte &amp; Associés, les commissaires aux comptes de la Société.</p>			

Le tableau ci-après présente l'évolution des principaux postes du compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014 et les trimestres clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016.

	Trimestre clos le 31 mars		Exercice clos le 31 décembre			Variation		
	2017	2016	2016	2015	2014	Q1 2017/2016	2016/2015	2015/2014
	<i>(en millions d'€)</i>							
Revenus des contrats de location.....	976,7	821,0	3.520,7	3.211,5	3.015,4	19,0%	9,6%	6,5%
Coûts des contrats de location - Dépréciations.....	(748,3)	(662,4)	(2.795,8)	(2.552,2)	(2.379,1)	13,0%	9,5%	7,3%
Coûts des contrats de location - Financement.....	(67,7)	(50,9)	(205,9)	(229,8)	(257,0)	33,0%	(10,4%)	(10,6%)
Gains/pertes latents sur instruments financiers.....	(31,8)	13,9	(4,9)	2,1	1,8	(328,8%)	(333,3%)	16,7%
<b>Marge des Contrats de Location.....</b>	<b>128,8</b>	<b>121,6</b>	<b>514,1</b>	<b>431,6</b>	<b>381,1</b>	<b>5,9%</b>	<b>19,1%</b>	<b>13,3%</b>
Chiffre d'affaires - services.....	442,0	397,4	1.667,0	1.574,6	1.514,7	11,2%	5,9%	4,0%
Coûts des ventes - services.....	(290,2)	(267,7)	(1.138,4)	(1.040,6)	(1.069,3)	8,4%	9,4%	(2,7%)
<b>Marge des Services.....</b>	<b>151,8</b>	<b>129,6</b>	<b>528,6</b>	<b>534,0</b>	<b>445,4</b>	<b>17,1%</b>	<b>(1,0%)</b>	<b>19,9%</b>
Produits de la vente de véhicules.....	634,3	537,6	2.377,7	2.045,5	1.786,4	18,0%	16,2%	14,5%
Coûts de revient des véhicules vendus.....	(586,5)	(485,5)	(2.176,2)	(1.838,3)	(1.633,3)	20,8%	18,4%	12,6%
<b>Résultat de la Vente de Véhicules.....</b>	<b>47,8</b>	<b>52,0</b>	<b>201,5</b>	<b>207,2</b>	<b>153,1</b>	<b>(8,1%)</b>	<b>(2,8%)</b>	<b>35,3%</b>
<b>MARGE BRUTE DES ACTIVITES.....</b>	<b>328,4</b>	<b>303,3</b>	<b>1.244,2</b>	<b>1.172,8</b>	<b>979,7</b>	<b>8,3%</b>	<b>6,1%</b>	<b>19,7%</b>
Charges de personnel.....	(90,6)	(79,5)	(342,5)	(306,3)	(279,6)	14,0%	11,8%	9,5%
Frais généraux et charges administratives.....	(48,1)	(46,1)	(189,0)	(169,4)	(156,1)*	4,3%	11,6%	8,5%
Dotation aux amortissements.....	(5,9)	(4,0)	(21,5)	(16,1)	(13,0)	47,5%	33,5%	23,8%
<b>Total des charges opérationnelles.....</b>	<b>(144,5)</b>	<b>(129,6)</b>	<b>(553,1)</b>	<b>(491,8)</b>	<b>(448,7)</b>	<b>11,5%</b>	<b>12,5%</b>	<b>9,6%</b>
Provision pour dépréciation de créances.....	(5,3)	(4,3)	(23,8)	(20,9)	(18,4)	23,3%	13,9%	13,6%
Produits (charges) opérationnels non-récurrents.....	-	-	(2,0)	(57,0)	0,0	-	(96,5%)	-
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>178,5</b>	<b>169,4</b>	<b>665,3</b>	<b>603,1</b>	<b>512,6</b>	<b>5,4%</b>	<b>10,3%</b>	<b>17,7%</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement.....	0,5	0,2	0,7	0,9	0,6	150,0%	(22,2%)	50,0%
<b>Résultat avant impôts.....</b>	<b>179,0</b>	<b>169,6</b>	<b>666,1</b>	<b>604,0</b>	<b>513,2</b>	<b>5,5%</b>	<b>10,3%</b>	<b>17,7%</b>
Impôt sur le résultat.....	(34,2)	(37,4)	(150,4)	(174,7)	(135,7)	(8,6%)	(13,9%)	28,7%
Résultat net.....	144,8	132,3	515,7	429,3	377,5	9,4%	20,1%	13,7%
Intérêts minoritaires.....	1,2	1,3	4,0	5,0	2,0	(7,7%)	(20,0%)	150,0%
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société.....</b>	<b>143,6</b>	<b>130,9</b>	<b>511,7</b>	<b>424,3</b>	<b>375,5</b>	<b>9,7%</b>	<b>20,6%</b>	<b>13,0%</b>

\* Retraité pour une application rétroactive de IFRIC 21.

Le tableau ci-après présente l'évolution des principaux postes du bilan pour les exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014 et les trimestres clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016.

	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre			Variation	
	Non-audité	2016	2015	2014	2016/2015	2015/2014
		<i>(en millions d'€)</i>				
Flotte de location.....	14.573,6	14.075,0	11.674,6	10.300,9	20,6%	13,3%
Autres biens et équipement.....	81,3	75,3	46,4	39,8	62,1%	16,8%
Ecart d'acquisition.....	424,7	424,4	191,7	178,4	121,4%	7,4%
Autres actifs incorporels.....	30,6	29,0	19,9	16,9	45,6%	17,8%
Investissements dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement.....	6,4	6,0	5,6	4,9	6,4%	14,2%
Instruments financiers dérivés.....	6,8	68,9	65,0	85,1	6,1%	(23,7)%
Actifs d'impôts différés.....	121,3	123,6	123,6	109,1	0,0%	13,3%
Autres actifs financiers non courants.....	927,4	980,2	1.072,6	1.146,7	(8,6)%	(6,5)%
<b>Actifs non courants.....</b>	<b>16.172,1</b>	<b>15.782,4</b>	<b>13.199,4</b>	<b>11.881,9</b>	<b>19,6%</b>	<b>11,1%</b>
Stocks.....	206,0	209,5	173,9	161,8	20,4%	7,5%
Créances de clients et d'institutions financières.....	1.333,7	1.270,4	1.089,2	972,2	16,6%	12,0%
Créance d'impôt sur les sociétés.....	77,8	113,3	128,4	71,6	(11,8)%	79,3%
Autres créances et acomptes.....	708,3	670,8	503,3	522,8	33,3%	(3,7)%
Instruments financiers dérivés.....	15,0	9,4	64,4	15,0	(85,5)%	330,2%
Autres actifs financiers courants.....	286,3	288,4	237,6	243,9	21,4%	(2,6)%
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	185,4	164,6	330,9	266,5	(50,3)%	24,2%
<b>Actifs courants.....</b>	<b>2.812,6</b>	<b>2.726,2</b>	<b>2.527,7</b>	<b>2.253,8</b>	<b>7,9%</b>	<b>12,2%</b>
<b>Total des actifs.....</b>	<b>18.984,7</b>	<b>18.508,6</b>	<b>15.727,1</b>	<b>14.135,7</b>	<b>17,7%</b>	<b>11,3%</b>

	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre			Variation	
	Non-audité	2016	2015	2014	2016/2015	2015/2014
		<i>(en millions d'€)</i>				
Capital social.....	606,2	606,1	606,1	550,0	0,0%	10,2%
Prime d'émission.....	375,1	375,1	475,1	0,0	(21,0)%	-%
Bénéfices non distribués et autres revenus.....	1.851,1	1.484,9	1.224,6	956,5	21,3%	28,0%
Résultat Net.....	143,6	511,7	424,3	375,3	20,6%	13,1%
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère</b>	<b>2.976,0</b>	<b>2.977,6</b>	<b>2.730,1</b>	<b>1.881,8</b>	<b>9,1%</b>	<b>45,1%</b>
Intérêts minoritaires.....	35,9	34,9	32,2	27,6	8,4%	16,7%
<b>Total actif.....</b>	<b>3.011,8</b>	<b>3.012,6</b>	<b>2.762,3</b>	<b>1.909,6</b>	<b>9,1%</b>	<b>44,7%</b>
Emprunts auprès d'institutions financières.....	7.486,1	7.665,6	5.656,4	6.328,6	35,5%	(10,6)%
Obligations et titres émis.....	1.149,6	1.916,7	1.956,2	2.023,3	(2,0)%	(3,3)%
Instruments financiers dérivés.....	37,5	47,6	25,8	88,0	84,5%	(70,7)%
Passifs d'impôts différés.....	214,5	206,3	179,6	161,9	14,9%	10,9%
Obligations au titre des prestations de retraite et avantages à long terme.....	19,9	19,5	17,2	17,5	13,4%	(1,7)%
Provisions.....	109,0	100,0	87,1	101,3	14,9%	(14,0)%
<b>Passifs non courants.....</b>	<b>9.016,6</b>	<b>9.955,8</b>	<b>7.922,3</b>	<b>8.720,6</b>	<b>25,7%</b>	<b>(9,2)%</b>
Emprunts auprès d'institutions financières.....	2.906,7	2.284,8	2.110,9	1.497,1	8,2%	41,0%
Obligations et titres émis.....	1.766,6	999,6	1.015,5	390,8	(1,6)%	159,9%
Dettes commerciales et autres dettes.....	2.033,5	1.985,6	1.637,4	1.417,5	21,3%	15,5%
Instruments financiers dérivés.....	3,2	4,4	0,7	2,5	528,6%	(72,0)%
Passif d'impôt sur le revenu des sociétés.....	92,0	123,4	128,4	80,7	(3,9)%	59,1%
Provisions.....	154,2	142,3	149,6	116,8	(4,9)%	28,1%
<b>Passifs courants.....</b>	<b>6.956,2</b>	<b>5.540,2</b>	<b>5.042,5</b>	<b>3.505,5</b>	<b>9,9%</b>	<b>43,8%</b>
<b>Total passif.....</b>	<b>15.972,9</b>	<b>15.496,0</b>	<b>12.964,8</b>	<b>12.226,1</b>	<b>19,5%</b>	<b>6,0%</b>
<b>Total actif et passif.....</b>	<b>18.984,7</b>	<b>18.508,6</b>	<b>15.727,1</b>	<b>14.135,7</b>	<b>17,7%</b>	<b>11,3%</b>



Le tableau ci-après présente l'évolution des principaux indicateurs clé de performance pour les exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014 et les trimestres clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016.

	Trimestre clos le / au 31 mars		Exercice clos le / au 31 décembre			Q1 2017/2016	Variation	
	2017	2016	2016	2015	2014		2016/2015	2015/2014
	<i>(millions €, à l'exception des pourcentages, bps et nombre de véhicules)</i>							
<b>Ratio Coût – Revenu<sup>(1)</sup></b> .....	44,0%	42,7%	<b>44,5%</b>	<b>41,9%</b>	<b>45,8%</b>	<b>3,0%</b>	6,2%	<b>(8,5)%</b>
Total des charges d'exploitation.....	(144,5)	(129,6)	(553,1)	(491,8)	(448,7)	11,5%	12,5%	9,6%
Marge brute des activités.....	328,4	303,3	1.244,2	1.172,8	979,7	8,3%	6,1%	19,7%
<b>Rendement des Capitaux Propres Moyens<sup>(2)</sup></b> .....	<b>19,3%</b>	<b>18,8%</b>	<b>17,9%</b>	<b>18,4%</b>	<b>21,9%</b>	<b>2,7%</b>	<b>(2,2)%</b>	<b>(16,4)%</b>
Résultat Net attribuable aux actionnaires de la société <sup>(3)</sup> .....	143,6	130,9	511,7	424,3	375,5	9,7%	20,6%	13,0%
Capitaux propres moyens.....	2.977	2.787	2.853,9	2.306,1	1.715,2	6,8%	23,8%	34,5%
<b>Actifs Productifs</b> .....	<b>15.106</b>	<b>12.425</b>	<b>14.588</b>	<b>12.163</b>	<b>10.707</b>	<b>21,6%</b>	19,9%	<b>13,6%</b>
Flotte locative à la valeur nette comptable.....	14.574	11.936	14.075	11.675	10.301	22,1%	20,6%	13,3%
Créances de location-financement.....	532	489	513	489	406	8,8%	4,9%	20,4%
<b>Rendement sur les Actifs Productifs Moyens<sup>(4)</sup></b> .....	<b>3,9%</b>	<b>4,3%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,6%</b>	<b>(9,3%)</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,8%</b>
Résultat Net attribuable aux actionnaires de la société <sup>(3)</sup> .....	143,6	130,9	511,7	424,3	375,5	9,7%	20,6%	13,0%
Actifs productifs moyens.....	14.847	12.294	13.375	11.435	10.305	20,8%	17,0%	11,0%
<b>Rapport du Coût du Risque sur le Rendement sur les Actifs Productifs Moyens<sup>(5)</sup> (en bps)</b> .....	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>1,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Frais de dépréciation sur créances.....	(5,3)	(4,3)	23,8	20,9	18,4	23,3%	13,9%	13,6%
Actifs productifs moyens.....	14.847	12.294	13.375	11.435	10.305	20,8%	17,0%	11,0%
<b>Flotte totale (en milliers de véhicules)</b> .....	<b>1.407</b>	<b>1.221</b>	<b>1.376</b>	<b>1.207</b>	<b>1.107</b>	<b>15,2%</b>	<b>14,0%</b>	<b>9,0%</b>
<b>Flotte au bilan (en milliers de véhicules)</b> .....	<b>1.070</b>	<b>904</b>	<b>1.046</b>	<b>895</b>	<b>814</b>	<b>18,4%</b>	<b>16,9%</b>	<b>10,0%</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b> .....	<b>19,1%</b>	<b>22,1%</b>	<b>22,6%</b>	<b>28,9%</b>	<b>26,4%</b>	<b>(13,6%)</b>	<b>(21,8)%</b>	<b>9,1%</b>
Charge d'impôt à un taux effectif.....	34,2	37,4	(150,4)	(174,7)	(135,7)	(8,6%)	(13,9)%	28,7%
Bénéfices avant impôt.....	179,0	169,6	666,1	604,0	513,2	5,5%	10,3%	17,7%

(1) "Ratio Coût – Revenu" signifie le total des charges d'exploitation divisé par la Marge brute des activités

(2) "Rentabilité des Capitaux Propres Moyens" signifie, pour toute période, le Résultat Net attribuable aux actionnaires de la société pour l'exercice financier divisé par la moyenne arithmétique des capitaux propres (avant intérêts minoritaires) au début et à la fin de la période.

(3) "Résultat Net attribuable aux actionnaires de la société" représente le résultat courant avant impôts, ajusté des charges d'impôt sur le résultat et le résultat net attribuable à des intérêts minoritaires, est égal à la part du résultat net du groupe qui correspond à la part de capitaux propres de Société Générale.

(4) "Rendement sur les Actifs Productifs Moyens" signifie, pour toute période, le Résultat Net attribuable aux actionnaires de la société pour l'exercice financier divisé par la moyenne arithmétique des Actifs Productifs au début et à la fin de la période.

(5) "Ratio Coût du Risque sur les Actifs Productifs Moyens" signifie, pour toute période, les frais de dépréciation sur créances divisés par la moyenne arithmétique des Actifs Productifs au début et à la fin de la période.

(6) Taux de croissance annuel composé.

B.8	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	Sans objet.
B.9	<b>Prévisions ou estimations de bénéfice</b>	<p><b>Hypothèses</b></p> <p>Les prévisions du Groupe sont fondées sur ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et ses résultats trimestriels consolidés pour les trois mois clos le 31 mars 2017.</p> <p>Les trois premiers mois de 2017 ont été favorables avec une croissance de la Flotte Totale sur la période conforme aux performances passées au premier trimestre de l'année. Cette croissance a notamment été soutenue par les marchés les plus importants du Groupe (France, Italie) et les régions d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est.</p> <p>Dans ce contexte, les prévisions présentées ci-dessous sont principalement basées sur les hypothèses suivantes :</p>

		<p>(i) aucune modification importante des principes comptables ou du périmètre de consolidation par rapport aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;</p> <p>(ii) la croissance sous-jacente de la flotte de LLD du Groupe d'environ 8% (dont la majeure partie provient de la croissance organique et le solde des contrats de Location aux Particuliers et des acquisitions ciblées). Ce taux de croissance est conforme aux performances historiques pour la période 2011-2016, soit 8,4% en moyenne par an ;</p> <p>(iii) un taux d'imposition effectif conforme aux années précédentes, à l'exception de l'impact favorable résultant de la mise en œuvre de la Loi de Stabilité en Italie;</p> <p>(iv) des taux de change similaires aux taux moyens de 2016, notamment 0,82 pour la conversion GBP / EUR, 3,4 pour la conversion TRY / EUR, 7,4 pour la conversion DKK / EUR et 9,5 pour la conversion SEK / EUR ;</p> <p>(v) les nouveaux financements en 2017 seront contractés dans des conditions largement conformes à celles de 2016 ;</p> <p>(vi) aucune tension significative sur la liquidité du marché qui pourrait affecter les sources externes de financement du Groupe ;</p> <p>(vii) les acquisitions seront limitées à des opérations ciblées afin de consolider les positions locales conformément aux acquisitions historiques (environ 1,5% de la croissance annuelle de la Flotte Totale du Groupe) et aucune acquisition majeure ;</p> <p>(viii) l'investissement continu dans les dépenses en immobilisations hors flottes, principalement en ce qui concerne le développement de systèmes informatiques pour soutenir la stratégie d'innovation du Groupe envers les clients et pour améliorer son efficacité opérationnelle ;</p> <p>(ix) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle résultant de la numérisation accrue des opérations du Groupe ;</p> <p>(x) la réalisation des synergies de coûts résultant de la restructuration des opérations de Parcours et de meilleures conditions d'approvisionnement en raison de l'ampleur croissante des activités tant en France que dans d'autres filiales matures ;</p> <p>(xi) une augmentation des coûts du siège social d'environ 3 millions d'euros par an pour gérer les différentes fonctions administratives et de <i>reporting</i> supplémentaires consécutivement à l'admission aux négociations envisagée sur le marché Euronext Paris des actions de la Société ; et</p> <p>(xii) l'annulation des swaps de remplacement du capital du Groupe au premier trimestre de 2017 qui réduit l'impact sur la volatilité de la Marge des Contrats de Location.</p> <p><b><u>Prévisions de bénéfices du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017</u></b></p> <p>Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le Groupe estime que, pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2017:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La Flotte Totale devrait croître d'environ 8% par rapport à 2016 ;</li><li>• La Marge brute des activités devrait augmenter d'environ 8% par rapport à 2016 ;</li></ul>
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéfice net devrait augmenter d'environ 10% par rapport à 2016 ;</li> <li>• Le Rendement sur les Actifs Productifs Moyens moyen devrait se situer entre 3,5% et 4,0% ;</li> <li>• Le Rendement des Capitaux Propres devrait être compris entre 15% et 17% ;</li> <li>• Le ratio de capitaux propres sur l'actif total devrait être compris entre 15% et 17% ; et</li> <li>• Le ratio de distribution devrait être compris entre 35% et 40%.</li> </ul> <p><i>Ces prévisions sont fondées sur les informations, hypothèses et estimations que le Groupe considère raisonnables à la date du présent Prospectus. Celles-ci peuvent évoluer ou changer au titre des diverses incertitudes, en particulier s'agissant de l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou réglementaire ou au titre d'autres facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe ou sont imprévisibles à la date du présent Prospectus. La survenance d'un ou plusieurs des risques pourrait affecter l'activité, la situation financière, les résultats opérationnels et les perspectives du Groupe et donc affecter sa capacité à atteindre ses objectifs. De surcroît, la réalisation par le Groupe des prévisions présentées ci-dessus implique le succès de la stratégie du Groupe. Il ne peut être garanti que les résultats du Groupe soient en ligne avec les estimations décrites dans cette section.</i></p>
B.10	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet.
B.11	<b>Fonds de roulement net consolidé</b>	Sans objet.

<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
C.1	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions dont l'admission aux négociations est demandée</b>	<p>L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ("<b>Euronext Paris</b>") (Compartiment A) est demandée pour l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société à la date d'admission, soit 404.103.640 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,5 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les "<b>Actions</b>").</p> <p>Les actions faisant l'objet de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) correspondent à 80.820.728 Actions cédées par l'Actionnaire Cédant (les "<b>Actions Cédées Initiales</b>"), dont le nombre pourra être augmenté par la vente par l'Actionnaire Cédant d'un maximum de 12.123.109 Actions supplémentaires (les "<b>Actions Cédées Supplémentaires</b>"), portant le nombre d'actions offertes à un maximum de 92.943.837 Actions (les "<b>Actions Cédées</b>") en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous).</p> <p>Libellé pour les actions: « ALD »            Code ISIN: FR0013258662            Mnémonique: ALD            Compartiment: A            Classification ICB: 2791 – Business Support Services</p>
C.2	<b>Devise</b>	Euros.
C.3	<b>Nombre d'actions /Valeur nominale des actions</b>	<p>A la date de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions de la Société, le capital de la Société comprendra 404.103.640 Actions, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.</p> <p>La valeur nominale d'une action de la Société est égale à 1,5 (un virgule cinq) euro.</p>
C.4	<b>Description des droits attachés aux actions</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• droit aux dividendes et droit au partage des bénéfices de la Société ;</li> <li>• droit de vote, chaque action de la Société donnant droit à une voix. Les statuts de la Société, en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société et de leur première cotation sur Euronext Paris, par une dérogation expresse à l'article L. 225-123 du code de commerce, n'attribuent pas de droit de vote double aux actions de la Société ;</li> <li>• droit préférentiel de souscription aux titres de même catégorie ; et</li> <li>• droit de participation à tout boni en cas de liquidation.</li> </ul>
C.5	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital social de la Société.
C.6	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	<p>Une demande a été effectuée aux fins d'admission des Actions aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, les conditions de négociations des Actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris diffusé le 15 juin 2017.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, la première cotation des Actions est prévue pour le 15 juin 2017 et les premières négociations devraient débuter le 16 juin 2017.</p> <p>À compter du 16 juin 2017 et jusqu'à la Date de Règlement-Livraison de l'Offre (incluse) prévue le 19 juin 2017 (selon le calendrier indicatif), les Actions seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « ALD AIW (as-if-and-when-delivered) ».</p> <p>À compter du 20 juin 2017, les Actions seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « ALD ».</p> <p>À la date du présent Prospectus, aucune autre demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) seraient annulées. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait signé puis résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) seraient annulées, et toutes les opérations portant sur les Actions intervenues</p>

		jusqu'à la Date de Règlement-Livraison (incluse) seraient annulées, chaque investisseur individuel faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.																
C.7	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Le tableau ci-dessous présente les montants des dividendes et des dividendes nets par action mis en distribution par la Société au cours des trois derniers exercices.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="3"><b>Année de mise en distribution</b></th> </tr> <tr> <th></th> <th><b>2014</b></th> <th><b>2015</b></th> <th><b>2016</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Dividende total</b> <i>(en millions d'€)</i></td> <td>100.106.825,91</td> <td>149.518.346,80</td> <td>155.579.901,40</td> </tr> <tr> <td><b>Dividende net par action</b> <i>(en €)</i></td> <td>2,73</td> <td>3,70</td> <td>3,85</td> </tr> </tbody> </table> <p>Conformément à la loi et aux statuts de la Société, tels qu'adoptés par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 20 avril 2017, sous condition suspensive et avec effet à compter de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, l'assemblée générale des actionnaires peut décider, sur proposition du Conseil d'administration, la distribution de dividendes.</p>		<b>Année de mise en distribution</b>				<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Dividende total</b> <i>(en millions d'€)</i>	100.106.825,91	149.518.346,80	155.579.901,40	<b>Dividende net par action</b> <i>(en €)</i>	2,73	3,70	3,85
	<b>Année de mise en distribution</b>																	
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>															
<b>Dividende total</b> <i>(en millions d'€)</i>	100.106.825,91	149.518.346,80	155.579.901,40															
<b>Dividende net par action</b> <i>(en €)</i>	2,73	3,70	3,85															

<b>Section D – Risques</b>		
D.1	<b>Principaux risques propres à la Société, au Groupe ou à son secteur d'activité</b>	<p>Les principaux facteurs de risques propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après :</p> <p><i>Les risques liés à l'activité et au secteur économique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe est susceptible d'être affecté par des évolutions défavorables de l'environnement économique général en Europe et dans les autres régions dans lesquelles il opère ;</li> <li>• Le Groupe est susceptible d'être affecté par des changements défavorables pouvant survenir dans le secteur automobile, de location de véhicules et de gestion de flotte et dans les autres secteurs directement liés à son activité ;</li> <li>• Le Groupe intervient dans un secteur très compétitif et pourrait ne pas être en mesure d'être compétitif par rapport à ses concurrents ou la concurrence pourrait s'intensifier dans le secteur dans lequel il opère et le Groupe pourrait se révéler incapable de s'adapter à un tel accroissement de la concurrence ;</li> <li>• Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses véhicules d'occasion aux prix souhaités, et il est exposé à des risques liés à la valeur résiduelle de ses véhicules en lien avec ces ventes ;</li> <li>• Le Groupe est exposé au risque de défaut de ses clients sur les contrats de location et/ ou de gestion de flotte ou au risque de détérioration de la qualité de crédit de ses clients, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses flux de trésorerie, ses résultats et ses perspectives ;</li> <li>• L'activité du Groupe repose sur des relations contractuelles entre des clients clés et des partenaires, notamment des constructeurs automobiles et des banques et ses clients clés et partenaires pourraient mettre fin à leurs contrats ou ne pas les renouveler ;</li> <li>• Le Groupe dépend de tiers fournisseurs pour acquérir et fournir sa flotte, et est susceptible d'être affecté par des évolutions défavorables frappant l'une quelconque de leurs activités ou par une détérioration des relations avec l'un quelconque d'entre eux ;</li> <li>• La structure de tarification du Groupe et les hypothèses relatives aux futurs coûts d'entretien et de réparation des véhicules de sa flotte pendant la durée de la location pourraient se révéler inexacts, ce qui pourrait entraîner une réduction de la marge ou des pertes ;</li> <li>• Les véhicules du Groupe et leurs composants ou les équipements pourraient être rappelés par leurs constructeurs ou par le gouvernement, ce qui pourrait impacter négativement leur activité ;</li> <li>• Le succès du Groupe dépend de l'expertise et du leadership de certains employés clés et il n'existe aucune garantie que le Groupe sera en mesure de conserver ces employés clés ou de les remplacer en cas de départ ;</li> <li>• Le succès futur du Groupe dépend de sa capacité à recruter et conserver un personnel compétent et motivé. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de recruter un tel personnel compétent et motivé ;</li> <li>• Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ses taux actuels de croissance ou de maîtriser sa croissance future ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'étendre avec succès ses activités au marché B2C ;</li> <li>• Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'intégrer avec succès les acquisitions récentes et futures ;</li> <li>• La présence géographique étendue du Groupe l'expose à une complexité importante qui augmente les risques liés à son activité et le Groupe pourrait subir des dépenses considérables ;</li> <li>• La couverture d'assurance dont bénéficie le Groupe pourrait ne pas suffire à couvrir, et pourrait ne pas couvrir en totalité, à des conditions ou des prix appropriés, certains risques liés à ses véhicules, opérations et responsabilité éventuelle vis-à-vis de ses clients ;</li> <li>• Le Groupe est dépendant du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques, de ses sites web et applications mobiles, et de sa capacité à continuer à les adapter aux futures évolutions technologiques ;</li> <li>• Toute perturbation ou toute attaque de tiers à l'égard des systèmes informatiques du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur son activité ;</li> <li>• Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de protéger de manière adéquate ses droits de propriété intellectuelle ou pourrait être accusé de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers ;</li> </ul> <p><b>Risques réglementaires et juridiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe pourrait être affecté négativement par l'environnement réglementaire général et son évolution ;</li> <li>• Les politiques et les procédures de gestion du risque du Groupe pourraient être inefficaces ou pourraient échouer ;</li> <li>• Le Groupe pourrait se révéler défaillant au regard de sa conformité avec les lois et réglementations qui lui sont applicables, notamment, mais sans s'y limiter, les lois relevant du droit social, les lois relatives à la protection des consommateurs, les réglementations encadrant le prêt à la consommation, les réglementations encadrant la vente de biens et de services, les lois relatives à la vie privée et la protection des données, les lois relatives au commerce électronique et à la concurrence, et des réglementations ultérieures pourraient faire peser des exigences supplémentaires et d'autres obligations sur ses activités ;</li> <li>• Les clauses standard utilisées dans les contrats de location du Groupe et dans ses contrats avec les clients et des fournisseurs tiers et des fournisseurs de service pourraient être invalidées, et le Groupe ne serait alors pas en mesure de faire appliquer ces clauses ou les contrats dans lesquels de telles clauses se trouveraient ;</li> <li>• Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges ou de procédures administratives qui pourraient perturber et nuire à son activité ;</li> <li>• Des changements au niveau des normes comptables relatives à la location pourraient impacter négativement l'activité du Groupe, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses résultats d'exploitation ;</li> <li>• Des changements défavorables de la législation et des réglementations fiscales pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande pour les services du Groupe et pourraient augmenter sa charge fiscale ;</li> </ul>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des contrôles fiscaux en cours ou à venir pourraient augmenter sa charge fiscale.</li> </ul> <p><b>Risques liés à la structure et au profil financier du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe pourrait être exposé à des risques en lien avec ses accords financiers, notamment ses financements bancaires et obligataires et ses programmes de titrisation ;</li> <li>• La non-concordance entre les échéances et les taux d'intérêts applicables aux actifs et passifs du Groupe pourrait impacter négativement les résultats de ses opérations ;</li> <li>• Le Groupe pourrait être exposé à un risque de liquidité ;</li> <li>• Une dégradation ou potentielle dégradation de la notation de crédit ou de santé financière du Groupe pourrait avoir un effet négatif sur la capacité du Groupe à lever des capitaux supplémentaires et avoir un effet négatif sur les résultats du Groupe ;</li> <li>• Le Groupe est exposé au risque de variation des taux de change ;</li> <li>• Société Générale peut continuer d'exercer une influence significative sur le Groupe, et les intérêts de Société Générale peuvent entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires de la Société ;</li> <li>• Le Groupe dépend de Société Générale sur de nombreux aspects de son activité et son organisation et a historiquement partagé certains services et bénéficié d'avantages qui pourraient ne plus bénéficier à la Société en tant que société cotée.</li> </ul>
D.3	<b>Principaux risques propres aux actions de la Société et à l'Offre</b>	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions et à l'Offre figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations du marché, et un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;</li> <li>• l'actionnaire principal de la Société continuera à détenir une part significative du capital social de la Société après l'Offre ;</li> <li>• le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>• la non-signature du Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) entraînera une annulation de l'opération d'introduction en bourse de la Société et de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ;</li> <li>• la résiliation du Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) conformément à ses termes (voir ci-après), entraînera une annulation de l'opération d'introduction en bourse de la Société et de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ainsi que l'annulation rétroactive de toutes les négociations intervenues sur les Actions de la Société depuis la date de première négociation, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation ;</li> <li>• l'émission par la Société ou la cession par l'Actionnaire Cédant d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de la période de conservation ou la possibilité de telles émissions ou cessions pourrait avoir un effet défavorable sur le prix des actions de la Société ;</li> <li>• le montant des dividendes reçus par les investisseurs pourrait être inférieur à celui indiqué dans la politique de distribution des dividendes de la Société ; et</li> <li>• les actions de la Société entreront probablement dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières française à partir du 1er janvier 2018 et pourraient entrer dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières européenne.</li> </ul>



<b>Section E – Offre</b>		
E.1	<b>Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre</b>	<p><b>Produit brut de la cession des Actions Cédées par l'Actionnaire Cédant</b></p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit brut de la cession des Actions Cédées Initiales serait d'environ 1.147,7 millions d'euros.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), et en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit brut de la cession des Actions Cédées serait d'environ 1.319,8 millions d'euros.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit brut de la cession des Actions Cédées Initiales serait d'environ 1.406,3 millions d'euros.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), et en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit brut de la cession des Actions Cédées serait d'environ 1.617,2 millions d'euros.</p> <p>La Société ne recevra aucun produit de la cession par l'Actionnaire Cédant des Actions Cédées Initiales et, le cas échéant, des Actions Cédées Supplémentaires.</p> <p><b>Estimation des dépenses totales liées à l'Offre</b></p> <p>Les dépenses liées à l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) sont estimées à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- environ 42,6 millions d'euros (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous)), sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ; et</li> <li>- environ 50,9 millions d'euros (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous)), sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ;</li> </ul> <p>et seront à la charge de l'Actionnaire Cédant.</p> <p><b>Produit net estimé de la cession des Actions Cédées par l'Actionnaire Cédant</b></p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit net estimé de la cession des Actions Cédées Initiales serait d'environ 1.109,9 millions d'euros.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), et en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit net estimé de la cession des Actions Cédées serait d'environ 1.277,3 millions d'euros.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit net estimé de la cession des Actions Cédées Initiales serait d'environ 1.361,2 millions d'euros.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) égal à la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), et en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit net estimé de la cession des Actions Cédées serait d'environ 1,566,3 millions d'euros.</p>

E.2	<b>Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit de celle-ci</b>	<p>L'admission des Actions aux négociations sur Euronext Paris vise à permettre à la Société d'accroître la visibilité et la notoriété du Groupe dans l'écosystème de la mobilité, d'accéder à un nouveau mode de financement et d'augmenter sa capacité à accélérer son développement et à saisir des opportunités de croissance dans les marchés B2B (clients entreprises) comme B2C (clients particuliers).</p> <p>L'Actionnaire Cédant percevra le produit de la cession des Actions Cédées Initiales et, si l'Option de Surallocation (telle que définie au paragraphe E.3 ci-dessous) est exercée, de la cession des Actions Cédées Supplémentaires.</p>
E.3	<b>Modalités et conditions de l'Offre</b>	<p><b>Nature et nombre de titres offerts dans le cadre de l'Offre</b></p> <p>Les Actions Cédées faisant l'objet de l'Offre sont des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,5 (un virgule cinq) euro chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie.</p> <p><b>Structure de l'Offre</b></p> <p>L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché d'un maximum de 92.943.837 Actions, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) un maximum de 80.820.728 Actions Cédées Initiales (tel que ce terme défini ci-dessous), soit 20% du capital social de la Société à la date du présent Prospectus, vendues par l'Actionnaire Cédant ; et</li> <li>(ii) le cas échéant, un maximum de 12.123.109 Actions Cédées Supplémentaires (tel que ce terme est défini ci-dessous), soit 3% du capital social de la Société à la date du présent Prospectus, en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation.</li> </ul> <p>Il est prévu que la cession des Actions Cédées soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> ») comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un placement global (le « <b>Placement Global</b> ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant : <ul style="list-style-type: none"> <li>– un placement en France ; et</li> <li>– un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique aux <i>qualified institutional buyers</i> en vertu de la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933 (« <b>Règle 144A</b> »), tel qu'amendé (le « <b>Securities Act</b> »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act (« <b>Regulation S</b> ») ; et</li> </ul> </li> <li>• une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l'« <b>OPO</b> »).</li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Cédées allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation, le solde des Actions Cédées non allouées dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Les ordres d'achat seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fraction d'ordres A1: entre 10 et 200 actions incluses ; et</li> <li>• fraction d'ordres A2: au-delà de 200 actions.</li> </ul> <p>Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p>Tout ordre d'achat devra être passé pour un minimum de 10 actions.</p> <p>Tout ordre d'achat placé dans le contexte du Placement Global pourra être annulé auprès des Teneurs de Livre à condition que l'ordre ait été reçu par lesdits Teneurs de Livre jusqu'au 15 juin 2017 à 13 heures (heure de Paris), sauf en cas de clôture anticipée ou de prorogation de l'Offre.</p> <p>Les ordres d'achat reçus passés par les investisseurs par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 14 juin 2017 à 20 heures (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.</p>

	<p><b>Option de Surallocation</b></p> <p>L'Actionnaire Cédant consentira à J.P. Morgan Securities PLC (l'« <b>Agent Stabilisateur</b> »), au nom et pour le compte des Établissements Garants (tel que ce terme est défini ci-dessous), une option permettant l'acquisition d'un nombre d'action représentant un maximum de 15% des Actions Cédées Initiales (i.e. 12.123.109 Actions Cédées Supplémentaires) permettant de faciliter les opérations de stabilisation (l'« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>Cette Option de Surallocation pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie par l'Agent Stabilisateur au nom et pour le compte des Etablissements Garants (tel que ce terme est défini ci-dessous), pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, du 15 juin 2017 au 14 juillet 2017.</p> <p>Si l'Option de Surallocation est exercée en tout ou partie, un communiqué de presse sera publié par la Société.</p> <p><b>Fourchette indicative du Prix de l'Offre et fixation du Prix de l'Offre</b></p> <p><i>Fourchette indicative du Prix de l'Offre</i></p> <p>Le prix des Actions Cédées (le « <b>Prix de l'Offre</b> ») sera le même dans l'OPO et dans le Placement Global.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 14,20 euros et 17,40 euros par action (la « <b>Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</b> »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette Fourchette Indicative du Prix de l'Offre. La Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de participation à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse annonçant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres d'achat émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre sans restriction, ou, à défaut, la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être abaissée sans restriction, en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.</p> <p><i>Fixation du prix</i></p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par l'Actionnaire Cédant, le 15 juin 2017 selon le calendrier indicatif. Cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et/ou les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre à cette date à des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'OPO ou du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'OPO ou du Placement Global.</p> <p><b>Garantie</b></p> <p>L'Offre fera l'objet, à la date de la fixation du Prix de l'Offre, d'un contrat de garantie portant sur l'intégralité des Actions Cédées (le « <b>Contrat de Garantie</b> ») conclu entre la Société, l'Actionnaire Cédant, et un groupe d'établissements financiers agissant conjointement, dirigé par Credit Suisse Securities (Europe) Limited, J.P. Morgan Securities PLC et Société Générale, en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (les « <b>Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b> »), Barclays Bank PLC, Citigroup Global Markets Limited, Deutsche Bank AG, London Branch, HSBC France, Merrill Lynch International, en qualité de Chefs de File (les « <b>Teneurs de Livre Associés</b> »), et Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, ING Bank N.V., RBC Europe Limited et UniCredit Bank AG, Milan Branch en qualité de co-chefs de file (les « <b>Co-Chefs de File</b> ») et, ensemble avec les Coordinateurs Globaux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et les Teneurs de Livre Associés, les « <b>Établissements Garants</b> »).</p>
--	--

	<p>Les Etablissements Garants s'engageront chacun conjointement à faire souscrire, et à défaut de souscrire les Actions Cédées au Prix de l'Offre à la date de clôture de l'Offre. Le Contrat de Garantie sera signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, postérieurement à celle-ci, selon le calendrier indicatif, le 15 juin 2017.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au nom et pour le compte des Établissements Garants sous certaines circonstances à tout moment jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre (incluse), prévue, selon le calendrier indicatif, le 19 juin 2017. Les circonstances pouvant conduire à la résiliation du Contrat de Garantie incluent notamment, entre autres, en cas d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties ou de l'un des engagements de la Société ou de l'Actionnaire Cédant, dans l'hypothèse où l'une des conditions suspensives ne serait pas réalisée et en cas de survenance de certains événements significatifs de marché rendant l'Offre, de l'avis de la majorité des Coordinateurs Globaux, pour le compte des Etablissements Garants, impraticable ou déconseillée.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées, et toutes les opérations portant sur les Actions intervenues jusqu'à la Date de Règlement-Livraison (incluse) seraient annulées, chaque investisseur individuel faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p> <p><b>Calendrier indicatif</b></p> <p>2 juin 2017 ..... Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>5 juin 2017 ..... Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition au public du Prospectus Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO Ouverture de l'Offre</p> <p>14 juin 2017 ..... Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet</p> <p>15 juin 2017 ..... Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Signature du Contrat de Garantie Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Admission et première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris Début de la période de stabilisation</p> <p>16 juin 2017 ..... Début des négociations des Actions Cédées sur une ligne de cotation intitulée « ALD AIW (as-if-and-when-delivered) » jusqu'à la Date de Règlement-Livraison du Placement Global et de l'OPO)</p> <p>19 juin 2017 ..... Règlement-Livraison de l'Offre</p> <p>20 juin 2017 ..... Début des négociations des Actions sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « ALD » Date de Règlement-Livraison des transactions sur les actions conclues le 16 juin 2017</p> <p>14 juillet 2017 ..... Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation</p> <p><b>Modalités d'achat</b></p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 14 juin 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront</p>
--	--

		<p>être reçus par l'un ou plusieurs des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ou des Teneurs de Livre Associés au plus tard le 15 juin à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p><b>Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b>  Credit Suisse Securities (Europe) Limited  J.P. Morgan Securities PLC  Société Générale Corporate &amp; Investment Banking</p> <p><b>Teneurs de Livre Associés</b>  Barclays Bank PLC  Citigroup Global Markets Limited  Deutsche Bank AG, London Branch  HSBC France  Merrill Lynch International</p> <p><b>Co-Chefs de File</b></p> <p>Banco Bilbao Vizcaya Argentaria  Crédit Agricole Corporate and Investment Bank  ING Bank N.V.  RBC Europe Limited  UniCredit Bank AG, Milan Branch</p> <p><b>Engagements d'achat reçus</b>  Sans objet.</p> <p><b>Stabilisation</b>  Aux termes du Contrat de Garantie, l'Agent Stabilisateur, J.P. Morgan Securities PLC agissant en qualité d'agent de la stabilisation au nom et pour le compte de l'ensemble des Établissements Garants, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser toutes opérations de stabilisation jugées utiles afin de soutenir le prix de marché des titres de la Société conformément aux lois et régulations applicables, et en particulier aux dispositions du Règlement du Parlement et du Conseil n° 596/2014 du 16 avril 2014 et du Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016. Il n'existe, toutefois, aucune obligation pour l'Agent Stabilisateur d'entreprendre de telles opérations et il pourra être mis fin à ces opérations, dans le cas où elles seraient mise en œuvre, à tout moment. Les opérations de stabilisation sont destinées à soutenir le prix de marché des titres et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, à compter de l'annonce du Prix de l'Offre et à tout moment pendant une période s'achevant 30 jours calendaires plus tard, ou, à tout moment du 15 juin 2017 au 14 juillet 2017, selon le calendrier indicatif.</p> <p><b>Offres concomitantes d'actions de la Société</b>  Sans objet.</p>
E.4	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre</b>	<p>Les Établissements Garants et/ou certains de leurs affiliés ont fourni et/ou pourront fournir dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres au Groupe, à l'Actionnaire Cédant, à leurs affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Les Établissements Garants incluent Société Générale, qui est également l'Actionnaire Cédant (tel que ce terme est défini au paragraphe E.5 ci-dessous).</p> <p>Le Groupe fait partie de la division <i>International Banking and Financial Services</i> de Société Générale et, dans ce cadre, a développé des relations importantes avec Société Générale dans différents domaines: (i) Société Générale utilise son réseau bancaire de détail afin de distribuer des contrats de location pour le Groupe en France et à l'étranger et, à cette fin, les filiales du Groupe ont localement conclu des contrats avec Société Générale, (ii) Société Générale est un client du Groupe et Société Générale et le Groupe</p>

		ont conclu un contrat cadre fixant les termes des contrats de location proposés aux filiales de Société Générale, (iii) le groupe Société Générale fournit un financement au Groupe par l'intermédiaire de Société Générale Bank and Trust en vertu d'un contrat de crédit et par l'intermédiaire d'un contrat de financement intra-groupe, (iv) Société Générale fournit des services au Groupe en vertu de contrats conclus entre le Groupe et Société Générale pour la fourniture de prestations de services administratifs et en vertu d'un contrat cadre conclu entre la Société et Société Générale Global Solution Centre pour la fourniture de services informatiques, (v) certains membres de la direction du Groupe sont des salariés de Société Générale qui n'ont pas été détachés au sein du Groupe et d'autres sont détachés par Société Générale et (vi) Société Générale a consenti au Groupe une licence portant sur certaines marques et certains droits de propriété intellectuelle.
E.5	<b>Personnes ou entités offrant de vendre des actions/ Convention de blocage</b>	<p><b>Offre des Actions Cédées</b> Société Générale (l'« <b>Actionnaire Cédant</b> »), détenant 100,00 % du capital social de la Société à la date du présent Prospectus, s'est engagé à céder, un nombre total de 80.820.728 Actions Cédées Initiales, susceptible d'être porté à un nombre maximal de 92.943.837 Actions Cédées par la cession d'un nombre maximal de 12.123.109 Actions Cédées Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.</p> <p><b>Engagement d'abstention et de conservation de la Société</b> Pendant la période débutant à la date de signature du Contrat de Garantie jusqu'à la date (incluse) qui est 180 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, sans l'accord préalable écrit des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><b>Engagement d'abstention et de conservation de l'Actionnaire Cédant</b> Pendant la période débutant à la date du Contrat de Garantie et jusqu'à la date (incluse) qui est 180 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, sans l'accord préalable écrit des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, sous réserve de certaines exceptions.</p>
E.6	<b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</b>	Sans objet
E.7	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par la Société</b>	Sans objet.